



## Cdic desamiantage combien d'avenant de chantier ?

Par **roukasse76**, le **27/08/2013** à **17:07**

Bonjour je suis actuellement en cdic dans une boite de désamiantage je voulais savoir a partir de combien d'avenant de chantier la société doit-elle me prendre en cdi ?

Par **P.M.**, le **27/08/2013** à **19:05**

Bonjour,

Il faudrait savoir si ces avenants constituent la proposition de nouveaux chantiers comme l'employeur a l'obligation de le faire...

Par **roukasse76**, le **27/08/2013** à **19:26**

Oui j'ai commencer sur un chantier on m'a envoyer sur un autre chantier durant 1 mois et on m'a fais revenir sur le 1er chantier . Et d'ici peu je vais devoir aller sur un 3eme chantier ...  
D'ouje voulais savoir si ils ont le droit de me faire changer de chantier autant qu'ils le souhaite ne me laissant en Cdic sachant que dans le desamiantage les reglementations sont differentes

Cordialement

Par **P.M.**, le **27/08/2013** à **20:22**

Si les réglementations sont différentes et que vous les connaissez, il faudrait les indiquer...

Par **roukasse76**, le **27/08/2013** à **22:41**

Je sais que le Cdd dans le desamiantage est interdit et qu'a partir d'un certain nombre d'avenant ils sont obliger de faire un cdi mais combien je ne sais pas d'ou ma question

Cordialement

Par **P.M.**, le **27/08/2013** à **23:00**

Mais vous avez déjà un CDI même s'il est de chantier et si les avenants sont conclus régulièrement, je n'ai pas connaissance d'un nombre limite pour ceux-ci...